

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

Conseil régional
Réunion des 14, 15 et 16 juin 2006

Intervention de Daniel Gilles **Contrat de pays - Politique territoriale**

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Je voudrais tout d'abord rappeler que nous avons indiqué lors du précédent débat sur la politique territoriale de la région, que nous considérons très positif d'apporter au-delà des politiques sectorielles, qui expriment et structurent les choix du Conseil Régional, une politique horizontale en faveur des 21 Pays et des aides financières significatives pour les accompagner dans leurs projets et travailler avec eux une cohérence bretonne autour d'un projet régional concerté et fédérateur.

C'est ce que nous avons largement commencé à construire lors des assises territoriales, au fil des conférences territoriales, et au fur et à mesure de la meilleure définition et cadres de nos choix de secteurs, nos dix chantiers fédérateurs constituant une épine dorsale très efficace.

La décision d'augmenter significativement ce budget en passant de 170 M d'Euros de l'ancien PRAT à 200 M d'euros pour 2006-2012, avec clause de révision en 2009, donnait à voir cette ambition forte, bornée cependant évidemment par le corsetage financier orchestré par le gouvernement des moyens disponibles dans les régions.

Rappelons aussi que nous avons en quelque sorte défini ainsi à notre niveau et, selon nos moyens, une politique régionale convenable d'aménagement du territoire breton, en répartissant les enveloppes de manière juste selon les richesses, les dynamismes et les efforts de chaque pays. Nous avons proposé à ceux-ci de travailler leurs projets, de les penser dans un développement équitable et décidé démocratiquement avec tous les acteurs de leurs territoires, de les hiérarchiser et d'aller alors vers une contractualisation.

Cette démarche claire et volontaire a donné le la, dans une période où l'Etat n'avait pas vraiment décidé son action.

Depuis, celui-ci a lancé la mécanique encore bien floue d'un nouveau contrat de projets, et décidé de terminer en 2006 et en 2007 le précédent CPER.

L'Union européenne de son côté organise ses programmes opérationnels sur des logiques en rupture avec la période précédente et de manière préjudiciable pour les territoires bretons si on ne réagit pas fortement : baisse globale des fonds affectés, recul affiché sévèrement sur les infrastructures et équipements, suppression des volets territoriaux.

Sur cette dimension territoriale, l'Etat n'est pas aujourd'hui, lui non plus, très clair.

Rappelons que les contrats de pays voyaient dans la phase précédente un montant affiché de 60M d'Euros, même si le taux d'affectation reste encore bien insuffisant, mais j'aurai l'occasion d'en reparler demain lors du contrat de projet.

Pour revenir à la politique territoriale régionale, si nous avons approuvé la volonté globale, j'avais eu l'occasion de faire quelques remarques qui auraient mérité d'être davantage prises en compte, et qui restent, à mon avis, absolument d'actualité pour faire avancer les choses, aider les territoires à y voir clair, et notre institution à mieux maîtriser, clarifier et sérier ses actions.

1) Tout d'abord, dans un souci de clarté de rigueur et de simplicité, j'avais proposé d'afficher simplement et naturellement les enveloppes de pays sur la base des 200 M d'Euros de la politique territoriale stricte, ce qui rendait les choses lisibles. Je continue à penser, comme la quasi totalité des élus avec lesquels je discute, que cela éviterait ambiguïté et confusion.

2) J'avais indiqué que les politiques sectorielles dans chaque territoire relevaient de logiques et de dispositifs régionaux qui auraient le mérite d'être affichés clairement et selon des règles justes et voulues par l'institution régionale, comme nous avons par exemple essayé de le faire pour la politique sportive, pouvant et devant d'ailleurs être évaluées prévisionnellement selon des plans pluriannuels, à l'instar d'un PPI, ce qui permettrait une maîtrise globale de nos dépenses, hors imprévus d'envergure et un affichage de vérité

3) Que dans ce cadre, le cumul dans certaines conditions des deux types de financement s'articulait clairement : logique sectorielle indépendante des territoires et cadrée, et opportunité territoriale priorisée par le pays dans le cadre de son enveloppe.

4) Que pour faire vivre cela, tenant compte de mon expérience de référent de pays et d' élu local, qu'un lieu du type des comités locaux de pays avec la participation des différents financeurs et des responsables de pays et d'EPCI, à condition que ceux-ci puissent organiser un dialogue responsable d'élus s'appuyant sur l'expertise et l'aide technique des

administrations, était intéressante. Je regrette d'entendre sur le terrain plutôt des remarques désagréables sur une certaine opacité et une bureaucratie.

5) Qu'il a fallu du temps pour admettre que les maîtres d'ouvrage ne seraient pas tous, très loin s'en faut, des intercommunalités, que des projets d'équipements utiles à la population, culturels, sportifs, de loisirs ou touristiques par exemple, seraient nombreux et naturels, que les projets de communes rurales apparaîtraient forcément moins structurants que d'autres, ou encore que les logiques de l'ancien FAUR relevaient plus souvent d'une troisième enveloppe territoriale et que le nouvel éco-faur était somme toute bien différent car sectoriel et relativement limité pour le moment.

6) Que le calendrier forcé, annoncé un peu rapidement, ne tiendrait pas devant la nécessité d'élaboration collective forcément nécessaire, avec le temps inhérent à l'instruction, en particulier dans les pays peuplés et urbains, et que par ailleurs et même si nous avions la volonté de forcer un peu le destin, que cette politique territoriale aurait à s'articuler avec les politiques des autres niveaux.

A la mi-temps de ce travail essentiel de 2006, je pense toujours utile de tenir compte de ces observations et d'autres émanant du terrain, d'utiliser esprit critique et lucidité pour avancer mieux, pour tenir le cap de nos ambitions et de nos orientations de fond.

Mais, je pense, pour autant, que la volonté exprimée illustre une foi de bon aloi dans l'action publique et régionale pour faire progresser notre région et ses différentes contrées et collectivités et concourir à leur avenir.